



HAL
open science

Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-public ?

Catherine Locatelli

► **To cite this version:**

Catherine Locatelli. Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-public ?. Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest, 2007, 38 (1), pp.131-150. halshs-00096784

HAL Id: halshs-00096784

<https://shs.hal.science/halshs-00096784>

Submitted on 20 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Laboratoire d'Economie de la Production et
de l'Intégration Internationale**
Département Energie et Politiques de
l'Environnement (EPE)
FRE 2664 CNRS-UPMF



**Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe :
vers un nouveau modèle privé-public ?**

Une version révisée est à paraître dans la Revue d'études comparatives Est-Ouest

Catherine Locatelli

Juillet 2006

Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-public ?

C. Locatelli, juillet 2006
Chargée de Recherche CNRS
LEPII-EPE, Université de Grenoble II

Le début des années 2000 a marqué le retour de la Russie sur la scène pétrolière internationale. Avec une production de 9,2 Mb/j en 2004, elle s'affirme comme le deuxième producteur mondial de pétrole derrière l'Arabie saoudite. Dans le même temps, on assiste à une évolution en profondeur du « modèle pétrolier » mis en place dans les années 1990 qui s'accompagne d'une redéfinition des objectifs de la politique pétrolière de la Russie. Les évolutions actuelles pourraient conduire à l'émergence de nouvelles formes d'organisation plus en adéquation avec l'environnement institutionnel de ce pays mais aussi avec le nouveau contexte international.

Si les niveaux de production actuels sont à nouveau comparables à ceux des années 1980, ils résultent d'un modèle organisationnel et institutionnel profondément modifié par rapport à celui des ministères de branche du système de l'économie centralement planifiée. Ainsi, la définition d'un système de droits de propriété privés a été au cœur des réformes structurelles de l'industrie des hydrocarbures au cours des années 1990. Ces dernières ont conduit à l'émergence d'un secteur dominé par quelques groupes industrialo-financiers, verticalement intégrés et dont l'actionnariat est principalement dominé par les banques russes (Locatelli, 2001).

Pour autant, les incertitudes restent grandes sur le devenir de long terme de cette industrie de rente et invitent à reconsidérer le « modèle pétrolier » c'est-à-dire le système d'exploitation des ressources naturelles issu de la privatisation. Il se caractérise par un système de droits de propriété privés incomplets, non sécurisés et dont la cohérence pose problème au regard des modalités contractuelles d'accès aux ressources en hydrocarbures. Ces caractéristiques résultent d'une « inadéquation institutionnelle » majeure qui s'explique par le placage d'arrangements institutionnels forgés dans les économies de marché à un environnement où les institutions informelles héritées du système de l'économie planifiée restent importantes dans la définition des comportements économiques.

Les perspectives de croissance de la production pétrolière de la Russie sur le long terme, le faible renouvellement de ses réserves, la nécessité d'investissements massifs dans le secteur pour le renouvellement des gisements de Sibérie occidentale ainsi que la place dévolue aux hydrocarbures dans les objectifs de l'Etat incitent à s'interroger sur la pérennité de ce modèle. L'objectif premier d'une industrie pétrolière en adéquation avec les principales logiques et les mécanismes de coordination d'une économie de marché ne semble pas remis en cause. Mais il y a innovation dans la trajectoire pour y parvenir. La reprise en mains du secteur pétrolier par l'Etat recoupe deux logiques relativement distinctes. D'un côté la difficulté, dans un secteur de rente, de définir un système de droits de propriété privés complets et sécurisés permettant d'assurer une gestion plus rationnelle du secteur suppose des évolutions conséquentes vers un modèle pétrolier plus en adéquation avec un environnement institutionnel marqué par la faiblesse de la *Rule of Law* et de la valeur du contrat. De l'autre côté, on assiste à une redéfinition de la politique pétrolière pour être plus conforme à la vision de V. Poutine quant à

la puissance économique de la Russie et sa place dans l'économie mondiale. Le secteur des hydrocarbures est instrumentalisé pour être mis au service de la croissance économique russe et pour servir de fondement aux relations de ce pays avec ses principaux partenaires dans un contexte de prix internationaux des hydrocarbures (pétrole et gaz) élevés. Ces facteurs convergent vers une remise en cause importante d'un modèle pétrolier organisé autour de droits de propriétés privés.

Nous définirons dans un premier temps la réforme de l'industrie pétrolière en termes d'incomplétude du système de droits de propriété et d'inadéquation institutionnelle. Puis dans un deuxième temps, nous examinerons les contradictions et les incertitudes engendrées par un tel système. Enfin nous tenterons d'analyser les voies institutionnelles et organisationnelles choisies pour tenter d'impulser de nouvelles logiques de développement dans l'industrie pétrolière russe. Nous tenterons en particulier de démontrer qu'il ne s'agit pas de renationaliser totalement le secteur des hydrocarbures pour aller vers un modèle de type OPEP. Il s'agit plutôt de faire émerger une (ou plusieurs) grande compagnie d'hydrocarbures majoritairement contrôlée par l'Etat au côté d'entreprises à capitaux privés (sans doute proches du pouvoir), voire d'entreprises avec des capitaux étrangers à condition que leur part reste minoritaire. La coexistence de plusieurs formes de propriété assortie d'une gouvernance hybride du secteur (privé-public) est sans doute l'organisation institutionnelle la plus en adéquation avec la politique pétrolière de la Russie voulue par V. Poutine.

I – PRIVATISATION ET REORGANISATION : L'OLIGOPOLE DU SECTEUR PETROLIER RUSSE

L'objectif des réformes impulsées dans les années 1990 était de mettre en place dans le secteur pétrolier russe un nouveau système d'exploitation des ressources naturelles à partir de la définition de droits de propriété privés. Ce système d'exploitation est un arrangement institutionnel articulant trois principaux éléments qui pour être viables doivent être cohérents, à savoir le modèle organisationnel (définition des droits de propriété sur les actifs des entreprises), les modalités d'accès à la ressource (définition des droits de propriété sur la ressource) et le régime de concurrence. L'enjeu était donc au travers de la définition de droits de propriété privés d'impulser des comportements d'efficacité devant garantir la croissance de long terme de l'industrie pétrolière.

1. Définition des droits de propriété sur les actifs des entreprises

Au début des années 2000, l'industrie pétrolière russe se présente comme un secteur profondément réformé, pour l'essentiel dominé par des compagnies privées en lieu et place des ministères de branche traditionnels de l'économie centralement planifiée. Les divers processus de restructuration et de privatisation mis en œuvre dans les années 1990 l'ont organisée, jusqu'en 2003, autour d'un oligopole centré sur trois principaux groupes. Il s'agit d'abord des groupes industrialo-financiers privés composés de cinq grandes compagnies verticalement intégrées de la production jusqu'à la distribution¹. Les compagnies Lukoil, Yukos, TNK (aujourd'hui TNK-BP²) et Surgutneftegaz assurent 65 % de la production et plus

¹ L'intégration verticale était censée répondre au problème de définition des frontières optimales de la firme.

² La compagnie TNK-BP est une joint venture 50/50 entre TNK et BP créée en 2003. Dans la nouvelle société sont inclus tous les actifs de TNK, les parts de Sidanko détenues par BP et TNK, les parts de BP détenues dans la Rusia Petroleum et les parts de Sibneft détenues par TNK. Les actifs de BP dans le consortium de Sakhaline sont exclus de l'accord.

de 50 % des exportations de brut. Cette concentration de l'industrie pétrolière qui a pour conséquence de fortement limiter la concurrence (par rapport au modèle initial) résulte du vaste mouvement de fusion de la fin des années 1990, qui a porté sur la prise de contrôle (100 %) de KomiTek par Lukoil, de la VNK (54,2 %) par Yukos, de Slavneft par TNK et Sibneft (à parts égales), puis de Sidanko par TNK. Le programme de privatisation par les vouchers en 1992 suivi du programme des *Loans for Shares* de 1995 donnent dans sa grande majorité le contrôle de ces groupes aux principales banques russes (soit la constitution d'un actionnariat dominé par des *outsiders*³). Toutefois, une distinction fondamentale peut être opérée entre les compagnies détenues par des banques « extérieures » au groupe (Yukos, Sibneft, TNK-BP), et celles détenues par des banques créées par les compagnies elles-mêmes (Lukoil, Surgutneftegaz) que l'on peut considérer comme étant des *insiders*. Le deuxième groupe est celui des compagnies non verticalement intégrées de petite ou moyenne taille. Enfin le troisième groupe, plus hétérogène, est constitué par des compagnies intégrées ou non intégrées, majoritairement détenues par l'Etat (pour Rosneft et Slavneft jusqu'en 2002) ou par les gouvernements régionaux (Tatneft, Basneft...).

Tableau 1 : Les principales compagnies pétrolières russes

	Compagnies	Production : Mb/j, 2003	Exportations de brut : Mb/j, 2004
Compagnies verticalement intégrées privées			
1. Détenues par des banques extérieures	Yukos	1,6	0,6
	TNK-BP	1,2	0,58
	Sibneft	0,6	0,2
2. Détenues par des <i>Insiders</i> bancaires	Lukoil	1,6	0,59
	Surgutneftegaz	1,1	0,41
Total		6,1	2,38
Compagnies majoritairement détenues par l'Etat ou les Régions			
- Etat	Rosneft	0,4	0,1
- Régions	Bashneft	0,2	-
	Tatneft	0,5	0,23
Total	-	8,4	3,7

Source : *Petroleum Argus*, 28 février 2005.

Par conséquent en 2003, plus de 70 % de la production pétrolière provient de compagnies privées. Le poids des compagnies détenues majoritairement par l'Etat dans la production est marginal, Rosneft représentant (en 2003) 4,8 % de la production (cf. tableau 1). C'est essentiellement au travers des réseaux de pipelines que l'Etat continue à exercer un certain degré de contrôle sur les exportations et donc sur le secteur en détenant 51 % de Transneft, la compagnie qui gère les oléoducs.

2. Définition des modalités d'accès aux ressources

³ Selon le modèle du principal-agent, un actionnariat dominé par des actionnaires extérieurs comme les banques est supposé accroître l'efficacité des structures de gouvernance des entreprises. Ceux-ci soumettant les holdings à leurs critères de gestion financière devaient favoriser des politiques de restructuration et de rationalisation.

Comme dans la quasi-totalité des pays (à l'exception notoire des Etats-Unis) la Constitution russe donne la propriété du sous-sol à l'Etat fédéral qui attribue ensuite les droits de propriété sur les ressources à des agents privés ou publics au travers de l'octroi d'un titre minier. La redéfinition des droits de propriété sur les actifs des entreprises s'est donc accompagnée, au travers de la loi pétrolière (la *Subsoil Law* de 1992, Walde, 2004) et de la loi sur les accords de partage de production (1995⁴), de nouvelles modalités contractuelles d'accès aux ressources en hydrocarbures. La *Subsoil Law* impose un régime de licences, contrat administratif s'apparentant à la forme concessionnaire, comme principale règle pour l'accès aux ressources minières au travers d'un système d'appel d'offres et d'enchères. Les différents modèles pétroliers en vigueur dans les économies de marché n'exigent pas, en effet, la propriété privée de la terre (Mommer, 2005). A l'exception des Etats-Unis voire des Pays-Bas, les ressources en terre restent propriété de l'Etat, ce qui exige toutefois de définir très précisément les droits d'accès aux ressources. Le système juridique mis en place s'inspire donc pour l'essentiel de normes et de règles élaborées dans les économies de marché occidentales.

3. Le régime de concurrence

L'objectif de la réforme du début des années 1990, en créant sur la base de l'ancien ministère du pétrole plusieurs compagnies pétrolières, était d'établir un marché concurrentiel dans cette industrie. Dans les faits, la base en termes de réserves mais aussi de réseaux de distribution des compagnies pétrolières pour l'essentiel régional, le maintien de certains mécanismes de prix administrés ainsi que les forts mouvements de concentration du milieu des années 1990 ont largement limité les possibilités de concurrence sur le marché pétrolier russe. Dans le même temps, les compagnies pétrolières internationales qui auraient pu être un vecteur de concurrence ont largement été écartées du processus de réforme et de restructuration du système.

II – UN SYSTEME DE DROITS DE PROPRIETE PRIVES NON SECURISES ET INCOMPLETS

Effectués dans un environnement où les institutions de marché nécessaires au respect des droits de propriété privés restent peu développées et la *Rule of Law* peu appliquée, les processus de privatisation des industries de rente n'ont pas débouché sur un système de droits de propriété privés, sécurisés et totalement définis. Ainsi, tant en termes de modalités d'accès à la ressource que de privatisation, la mise en œuvre d'arrangements institutionnels basés sur des systèmes juridiques s'inspirant pour l'essentiel des règles, des normes et des pratiques des économies de marché occidentales, s'est avérée problématique dans le contexte institutionnel russe. En conséquence, les réformes entreprises ont principalement conduit à une atténuation de l'ancien système de droits de propriété donnant un droit d'accès temporaire et partiel à la propriété des actifs (Runov, 2004) mais aussi (par bien des aspects) aux ressources en hydrocarbures et ont permis le jeu discrétionnaire des pouvoirs publics.

1. Le droit d'aliéner l'actif reste coordonné par l'Etat

⁴ Cette loi a été modifiée en 2003. Les amendements passés changent sensiblement les conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures puisque désormais l'utilisation d'un accord de partage de production est limitée aux gisements pour lesquels aucun investisseur ne s'est déclaré prêt à assurer le développement sous le régime normal des licences ; Voir Bakoulev, 2003.

Le droit d'usage des actifs a été mis en question par les procédures de privatisation qui ont largement été perçues comme illégitimes, au service de groupes d'intérêts proches du pouvoir (Deacon, Mueller, 2004). Il l'est également du fait de la manipulation, par les acteurs dominants, de la loi sur les faillites. Celle-ci largement détournée de ses objectifs traditionnels est mise au service de comportements de prédation d'actifs (*asset stripping*) et d'extraction de liquidité (*cash stripping*). La mise en faillite des principales sociétés de production de pétrole de la compagnie Sidanko au profit de la TNK — alors même que BP était un actionnaire important de la holding — est l'exemple type de ce comportement⁵. Ainsi, les fusions qui ont marqué les années 1990 montrent que toutes les grandes compagnies privées russes, Lukoil, Yukos, TNK, ont utilisé cette loi comme principal moyen d'acquisition de réserves et de croissance. Dans une telle configuration, l'Etat entend rester l'acteur qui coordonne le droit d'aliéner les actifs jugés stratégiques comme le sont ceux de l'industrie pétrolière (Tompson, 2004). C'est lui qui en dernier ressort, et en fonction de ses intérêts, autorise ou interdit la vente des actifs des sociétés pétrolières. Les démêlés de Yukos avec le gouvernement trouvent pour partie leur origine dans la volonté de M. Khodorkovsky de vendre 40 % des actifs de la compagnie à Exxon-Mobil (Balzer, 2005).

2. Les incertitudes sur le droit d'usufruit

Le droit d'usufruit est à certains égards mis en question par une régulation particulière basée sur la pratique des allocations de quotas permettant d'accéder au réseau de transport de Transneft, et par là même aux marchés d'exportation. **Chaque compagnie a ainsi le droit d'exporter au travers du réseau d'oléoduc de Transneft 25 % de sa production pétrolière.** En pratique certaines d'entre elles, les plus puissantes (Lukoil, Yukos), ont pu « marchander » des pourcentages beaucoup plus élevés alors que d'autres étaient dans l'incapacité d'accéder au réseau de Transneft. Cette logique limite l'accès aux revenus (particulièrement en devises), compte tenu de différentiels de prix conséquents entre le marché intérieur et les marchés à l'exportation. Ces pratiques discrétionnaires (fonction des objectifs de l'Etat) créent un environnement instable pour les compagnies russes et rendent largement inopérantes toutes formes de relations contractuelles (Locatelli, Finon, 2004).

3. Les incertitudes sur les modalités d'accès aux ressources : l'inadéquation institutionnelle

La mise en œuvre de formes contractuelles en matière d'accès à la ressource russe a posé un important problème d'adéquation institutionnelle avec l'environnement existant en raison des pratiques et des coutumes (c'est-à-dire des normes informelles) découlant de l'économie planifiée⁶. Les problèmes de cohérence et de complémentarité entre les cadres juridiques et la

⁵ En 1998, BP achète au groupe financier Interros, actionnaire majoritaire de Sidanko, 10 % des actions de la holding. En 1999, différentes procédures de faillite sont lancées à l'encontre des deux principales sociétés de production de Sidanko. Les deux producteurs de Sidanko sont déclarés en faillite contre l'avis des investisseurs étrangers dont BP, prêts à renégocier les dettes. Ils sont rachetés par TNK. BP se trouve alors être actionnaire d'une coquille quasiment vide. ; Voir Locatelli, 2001.

⁶ Les courants institutionnalistes et néo-institutionnalistes opèrent une distinction entre les institutions formelles composées des droits de propriété, des règles légales, des marchés, des organisations, des contrats et les institutions informelles composées des habitudes comportementales, coutumes, normes sociales, croyances culturelles. ; Voir Aoki, 2001.

Selon l'analyse néo-institutionnaliste, il importe de définir si les institutions formelles fonctionnent en harmonie ou en opposition avec les institutions informelles. ; Voir Nee, 1998.

manière dont les acteurs se sont appropriés ces nouvelles règles incitent à s'interroger sur la valeur du contrat en Russie et plus généralement sur la valeur de la loi (Murell, 2001). En matière d'accès aux ressources, trois facteurs ont amoindri les droits de propriété issus des relations contractuelles.

- *Les réaffectations des licences attribuées*

Le premier est relatif aux réaffectations discrétionnaires des licences opérées par l'Etat russe. Afin de réorganiser et de privatiser rapidement l'industrie pétrolière, la plupart des licences détenues par les compagnies n'ont pas été acquises au terme d'un appel d'offre comme l'exige la loi. Cette démarche pragmatique a permis de donner une forme de reconnaissance légale à l'autorisation d'exploiter les gisements que l'Union soviétique avait *de facto* accordé aux associations de production sur la base desquelles se sont constituées les holdings (Walde, 1992). Mais dans le même temps, elle offre la possibilité légale à l'Etat russe de procéder, en fonction de ses objectifs, à la réaffectation de certaines licences, laissant les compagnies privées avec des droits d'accès aux ressources très limités voire temporaires. Ces pratiques restreignent le droit de propriété privé des compagnies pétrolières russes (qui pour être complet supposerait que le droit de propriété sur la ressource soit sécurisé). Elles ne peuvent qu'être un frein aux investissements, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

- *L'interférence des régions*

Le deuxième élément a trait au jeu conflictuel entre le centre et les Régions concernant les processus d'attribution des licences. Le principe d'attribution conjointe (par l'Etat fédéral et les Régions) des licences est inscrit dans la *Subsoil law* de 1992. De plus, pour certains gisements d'importance locale, les licences peuvent être allouées par les seules autorités régionales (Konoplyanik, 2003). Ces deux dispositions ouvrent un espace de négociations et de marchandages entre les Régions et les compagnies pétrolières. Ce dernier s'est souvent substitué aux procédures d'appels d'offre et d'enchères exigées par la loi pour l'attribution des licences d'exploration et de développement. Ces procédures de négociation et de marchandage accroissent l'opacité qui entoure les processus d'accès aux ressources en hydrocarbures de la Russie. Elles sont autant de limites à la sécurisation des droits de propriété privés, tout particulièrement pour les investisseurs internationaux mais aussi pour les compagnies russes non verticalement intégrées qui ont un pouvoir de négociation moins important.

- *Les instabilités juridiques*

Enfin, les modifications incessantes des lois participent de l'incertitude relative à l'accès aux ressources en hydrocarbures. Les amendements à la loi de 1995 introduits en 2003 et relatifs aux accords de partage de production ont conduit à la remise en cause de la plupart des contrats de ce type signés en Russie à l'exception notoire de ceux relatifs au développement des gisements de Sakhaline. Les modifications introduites changent sensiblement les conditions d'accès et de développement des ressources puisque, selon la nouvelle loi, l'utilisation d'un accord de partage de production est limitée aux gisements pour lesquels aucun investisseur ne s'est déclaré prêt à assurer le développement sous le régime normal des licences (Bakoulev, 2003). De ce fait, les compagnies pétrolières internationales sont *de facto* contraintes d'opérer dans un cadre législatif strictement russe, soit par la création d'une joint-venture avec une compagnie nationale (comme BP l'a fait avec TNK), soit par l'entrée dans le capital des compagnies russes (Konoplyanik, 2003).

4. Les relations industries pétrolières –Etat : l'opacité institutionnelle

La faiblesse des institutions formelles de marché a empêché que fonctionnent les mécanismes classiques d'une économie de marché concernant la rétribution de l'Etat en tant que propriétaire de la ressource en terre. L'Etat a du mal à maîtriser ses rentrées fiscales, les compagnies verticalement intégrées les plus puissantes ayant été en mesure d'élaborer divers schémas d'évasion fiscale. D'une part, la complexité de leur organisation facilite l'utilisation de prix de transfert⁷ qui permettent au niveau de la vente des hydrocarbures d'amoindrir la fiscalité grâce à des filiales offshore établies à l'étranger⁸. Les prix de transfert sont également utilisés pour limiter la pression fiscale liée à la taxe unique portant sur les ressources minières dans la mesure où ils sous-évaluent le prix à la tête de puits de la production pétrolière. D'autre part, l'utilisation sur grande échelle, par certaines compagnies (Yukos, Sibneft, TNK), des schémas d'exemption fiscale établis par quelques gouvernements régionaux (ceux de Tchoukotka, de Mordovie, de Kalmoukie) participe de cette logique. Des « zones offshore » sont organisées à l'intérieur des régions russes qui ont, ainsi, joué un rôle déterminant dans les processus d'évasion fiscale.

L'Etat est également dans l'incapacité de mettre en place un système fiscal efficace tenant compte de la qualité des gisements ce qui est pourtant, en termes d'incitations au développement des gisements, un élément essentiel. Dans un contexte plus ou moins généralisé de corruption, on peut douter de son aptitude à faire appliquer un système élaboré de taxation différenciée. En raison de son manque d'informations, la spécification des licences d'exploration et de développement ne peut être qu'extrêmement difficile et limitée, à l'inverse des pratiques mises en œuvre dans les économies de marché (Royaume-Uni, Norvège, Taverne, 1994). Ce système juridique d'accès aux ressources n'est compatible qu'avec une régulation pétrolière très poussée, ce que n'a certainement pas pu mettre en œuvre le gouvernement russe. De ce point de vue, les asymétries d'informations entre l'Etat et les compagnies, considérables suite à l'effondrement du système soviétique et à l'affaiblissement de l'Etat, laissent peser un certain nombre d'interrogations sur l'adéquation d'un tel système dans une phase de transition comme celle que connaît la Russie. De la même manière, l'importance prise par les Régions dans le processus d'attribution des licences rend très difficile le processus de contrôle de l'Etat sur l'attribution des licences de production et d'exploration. En tant que propriétaire des ressources en terre, il s'est trouvé, dans le contexte institutionnel des années 1990, dans l'incapacité d'exercer pleinement son droit de propriété⁹.

⁷ Les prix de transfert sont associés à la création par la compagnie de sociétés de trading qui achètent le pétrole aux producteurs de la compagnie à des prix sous-évalués et le revendent à des filiales généralement établies dans des zones offshore au travers d'un réseau d'intermédiaires.

⁸ Les sous-évaluations, variables selon les compagnies pétrolières, sont considérables bien que difficiles à apprécier. La compagnie d'investissement FINAM estime que certaines compagnies ont été en mesure d'acheter le brut à leur filiale à un prix de 7\$/bl et de le revendre à un prix de 20-23\$/bl. ; Voir Finam Investment Company, 2004.

⁹ Selon R. Deacon et B. Mueller, un stock en terre, même s'il est détenu par l'Etat, peut être l'objet d'un accès libre si l'Etat n'a pas le système politique capable d'inciter les différentes administrations à gérer et à mettre œuvre les régulations définies par l'Etat. ; Voir Deacon R et B. Mueller, 2004.

- *L'intérêt des compagnies pétrolières privées au maintien d'une certaine opacité institutionnelle*

On aurait pu s'attendre à ce que les acteurs détenteurs de droits de propriété privés soient à l'origine d'une relance d'un processus de réforme visant à consolider les institutions de marché essentielles dans la sécurisation de leurs droits de propriété¹⁰. Tel n'est pas le cas. L'approfondissement des réformes de marché pourrait conduire à des effets redistributifs considérables pour les acteurs impliqués notamment pour les compagnies russes. Dès lors que ce processus induirait un nouveau partage de la rente, l'attractivité de la réforme pour ces dernières s'en trouve d'autant plus réduite. Celles-ci ont donc cherché à maintenir une certaine opacité de leur mode de fonctionnement afin de préserver une répartition de la rente en leur faveur. La faible valeur de la loi et le contournement des règles juridiques et fiscales qui en résultent, la manipulation des institutions de marché, permettent aux détenteurs des droits de propriété de maintenir leurs gains (Hoff, Stiglitz, 2002). Les détenteurs des nouveaux droits n'ont pas été incités à demander un renforcement des institutions de marché et une meilleure application de la *Rule of Law* afin de consolider leurs droits de propriété (Murell, 2001). Les arrangements institutionnels (comme les accords de partage de production¹¹), qui conduisent à révéler plus d'informations et à respecter les règles fiscales, sont systématiquement mis en question.

La persistance d'incertitudes sur le système de droits de propriété privés des compagnies pétrolières russes pose aujourd'hui problème au regard de l'évolution de long terme de la production de ce secteur. Plus précisément, les comportements des acteurs issus de la privatisation mettent en question le modèle organisationnel mis en place dans les années 1990. Des évolutions institutionnelles et organisationnelles majeures sont nécessaires pour assurer le devenir de cette industrie.

III – QUEL MODELE INSTITUTIONNEL POUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE RUSSE ?

La production pétrolière russe est passée de 6,1 Mb/j en 1998 à 7,1 Mb/j en 2002, 8,4 Mb/j en 2003 et 9,2 Mb/j en 2004. Mais en 2005, avec 9,44 Mb/j, on note un net infléchissement du taux de croissance de la production (2,6 %). Cette tendance devrait se poursuivre en 2006, le ministère de l'énergie prévoyant un taux de croissance de 1,9 à 3 % (Petroleum Economist, mars 2006). Cette évolution met au premier plan la question de la « durabilité » de la croissance de cette industrie sur le long terme. Elle remet au cœur de la politique pétrolière de ce pays la question du modèle pétrolier (forme organisationnelle mais aussi modalités contractuelles d'accès aux ressources) compatible avec l'environnement institutionnel existant sous la contrainte d'un objectif ultime qui serait celui de l'économie de marché.

¹⁰ Contrairement aux thèses développées par A. Shleifer et R. Vishny, la définition de droits de propriété privés n'a pas permis en Russie l'émergence d'un processus politique visant au développement d'institutions permettant de consolider les droits de propriété. ; Voir Shleifer, Vishny, 1998.

¹¹ Les grandes compagnies pétrolières russes ont effectué avec succès un lobbying intense à la Douma contre ce système d'investissements dans l'exploration-production, permettant de définir un cadre juridique stable. Les compagnies pétrolières internationales en faisaient pourtant la condition de leurs engagements massifs dans le secteur des hydrocarbures russes. Les droits et obligations inclus dans le contrat supposent un minimum d'informations notamment sur les gisements, sur les coûts pour les différents calculs de rémunération des investisseurs et de la fiscalité.

1. Production pétrolière : les enjeux de long terme

L'essentiel de la production additionnelle enregistrée ces dernières années (soit près de 3,1 Mb/j de plus obtenus entre 1999 et 2004) est attribuable à la maximisation de la production et donc à la réhabilitation des gisements les plus rentables découverts et mis en production sous l'Union soviétique. Cette stratégie de développement basée sur l'utilisation de technologie de récupération assistée¹² s'accompagne, en revanche depuis le début des années 1990, d'un volume d'investissements dans l'exploration de plus en plus faible compte tenu du fait qu'ils nécessitent des stratégies plus risquées et nécessitant des horizons de temps plus long¹³. Dans ces conditions se pose la question d'une gestion efficace des réserves en place¹⁴. Evolution inquiétante pour le devenir de long terme de l'industrie, on constate une baisse de la part des réserves prouvées et récupérables (catégories A + B dans la classification soviétique) dans l'ensemble des réserves explorées. Celles-ci se sont effondrées, passant de 67,8 % en 1958 à seulement 26,5 % en 2000 (Dienes, 2004). Qui plus est, selon l'AIE, 60 % des réserves prouvées seraient classées dans la catégorie des « réserves difficiles à récupérer » (AIE-OCDE, 2003). Le faible volume d'exploration depuis le début des années 1990 conduit donc à s'interroger sur le rythme des mises en production de nouvelles provinces pétrolières (notamment en Sibérie orientale) face à l'épuisement des grands bassins de Sibérie occidentale mis en production dans les années 1960. Dans ces conditions, à l'horizon 2010, les estimations de la production pétrolière russe varient entre 5,6 et 12 Mb/j, soit des écarts considérables (Boussena, Locatelli, 2005).

Ce développement déséquilibré de l'industrie pétrolière est le fruit des comportements spécifiques des acteurs nés de la privatisation. L'incertitude relative aux droits de propriété privés a enfermé l'industrie pétrolière dans des logiques caractérisées par des comportements de prédation d'actifs (*asset stripping*) et de valorisation rapide (*cash stripping*) de ceux-ci par la maximisation des exportations et donc de la production. **Ces derniers ont conduit les acteurs à limiter les investissements de long terme nécessaires au renouvellement des réserves pour privilégier des investissements de court terme permettant des hausses rapides de production** (Boussena, Locatelli, 2005). Ces comportements sont d'autant plus affirmés que les principaux actionnaires des compagnies pétrolières sont des banques. Leur rationalité essentiellement financière les conduit à privilégier les seules performances financières afin d'accroître la valeur de leurs actions au détriment de stratégies plus industrielles. **Il s'agit donc aujourd'hui pour l'Etat russe de tenter d'impulser un nouveau « chemin » de développement de l'industrie pétrolière russe plus équilibré en termes d'investissements et d'exploitation des ressources. Ceci ne peut se concevoir sans la définition d'un nouveau modèle organisationnel.**

¹² Plus de la moitié de la hausse de la production est attribuable à trois compagnies pétrolières, Yukos, Sibneft, Surgutneftegaz, les deux premières ayant massivement investi dans des technologies de récupération assistée (hydro-fracture, forages horizontaux). ; Voir AIE, 2003.

¹³ A titre d'exemple, entre 1988 et 1994, le volume d'investissements dans l'exploration a diminué d'environ 60 %. Il a encore diminué de plus de 30 % en 2002 par rapport à 2001. Cette tendance s'est poursuivie en 2003. ; Voir Institute for The Economy in Transition, 2003.

¹⁴ Les réserves russes seraient importantes mais leur montant est sujet à de nombreuses controverses. Selon BP, les réserves pétrolières de la Russie seraient de l'ordre de 60 milliards de barils, selon OGI de 48,6 milliards de barils et selon IHS Energy de 140 milliards de barils fin 2001. Les évaluations de l'USGS donnent un chiffre de 207 milliards de barils. ; Voir Petroleum Intelligence Weekly, 8 septembre 2003.

2. La politique pétrolière et gazière de V. Poutine

L'Etat se trouve être au cœur des évolutions que connaît aujourd'hui l'industrie pétrolière. Dans ce domaine, la politique qu'entend menée V. Poutine se structure autour de deux grands axes. Le premier reconnaît l'importance du secteur des hydrocarbures et des prix sur les marchés internationaux d'hydrocarbures pour la croissance économique russe. **(Une augmentation de 10 % du prix du pétrole permettrait ainsi une croissance supplémentaire de 2,2 % du PNB, Rautava, 2005).** Il importe donc d'accroître l'efficacité de ce secteur pour assurer le devenir de plus long terme de l'industrie. Ceci suppose une modification en profondeur des comportements de *cash stripping* et d'*asset stripping*.

Le deuxième, plus politique, tend à faire des hydrocarbures l'élément central du positionnement géostratégique de la Russie sur la scène mondiale. Dans ses relations avec ses principaux partenaires que ce soit l'Union européenne, l'Asie (Chine, Japon, Inde), les Etats-Unis, ou avec son « étranger proche », la CEI, le pétrole et le gaz doivent être le moyen pour la Russie de se positionner en tant que puissance de par sa fonction de fournisseur incontournable des grands marchés internationaux. Ceci se concrétise notamment au travers de la redéfinition de la stratégie de la société gazière Gazprom qui entend diversifier ses marchés d'exportation vers l'Asie et les Etats-Unis et ne plus être dépendante du seul marché gazier européen (Boussena, Locatelli, 2005). **L'objectif affiché de Gazprom d'inclure plus étroitement la partie orientale de la Russie à l'ensemble du système et donc d'intégrer les ressources gazières de l'Europe et de l'Asie pourrait rendre crédible une telle stratégie (Miller, 2003).** Les mises en concurrence des pays asiatiques pour l'accès aux ressources en hydrocarbures de la Russie mais aussi pour le premier oléoduc russe à destination de l'Asie sont les indications de cette nouvelle politique dont on peut également mesurer les effets sur l'Asie centrale (Kazakhstan, Turkménistan...). La création de joint ventures avec les compagnies énergétiques des pays d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique pour la mise en valeur de leurs ressources en hydrocarbures, les prises de participation dans les sociétés qui gèrent les pipelines ou dans les compagnies de production d'électricité sont le moyen pour la Russie d'impulser (et de contrôler ?) une intégration économique plus poussée de la zone (Boussena, Locatelli, 2005). **Plus généralement, le pétrole et le gaz sont les instruments privilégiés de la politique étrangère de l'Etat russe avec les pays de la CEI, son « étranger proche », mais aussi avec les pays d'Europe du sud et ceux d'Europe centrale et orientale (Tsygankov, 2005).**

3. Un modèle privé sous la houlette de l'Etat ?

Ces nouvelles orientations définies par V. Poutine mais aussi l'environnement institutionnel de la Russie exigent la réorganisation d'un système pétrolier basé sur des droits de propriété totalement privés. Il importe de créer un système qui allie la maximisation de l'efficacité liée à la gestion privée avec un contrôle et une régulation accrue de l'Etat. Ceci n'implique pas de renationaliser totalement l'industrie pétrolière pour aller vers un modèle pétrolier (extrême) de type OPEP mais de constituer une (ou plusieurs) grande compagnie d'hydrocarbures verticalement intégrée et majoritairement détenue par l'Etat capable de concurrencer les compagnies pétrolières internationales (Boussena, Pauwels, Locatelli, Swartenbroekx, 2006). Dans cette perspective, trois principaux axes semblent déterminer la logique de la réorganisation du secteur pétrolier russe.

- *La coexistence des formes de propriété*

La première orientation vise à faire coexister des formes de propriété multiples. A coté des grandes compagnies totalement privées comme Lukoil ou partiellement privée comme Surgutneftegaz, doivent émerger une plusieurs grandes compagnies d'hydrocarbures verticalement intégrées et majoritairement détenues par l'Etat. C'est à cette logique que répond l'augmentation de la part de l'Etat dans le capital de Gazprom qui en 2005 est passée de 38 % à 51 %, la fusion Gazprom-Sibneft (décembre 2005) ainsi que le rachat de Yunganskneftgaz par Rosneft. L'Etat contrôle aujourd'hui un peu plus de 30 % de la production pétrolière, ce qui change la nature (en termes de droits de propriété) de l'oligopole pétrolier défini dans les années 1990 (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Les principales compagnies pétrolières russes (en termes de production) en 2003 et en 2005

Situation en 2003		Situation en 2005	
Compagnies	Production, Mb/j	Compagnies	Production, Mb/j
Lukoils	1,6	Lukoil	1,8
Yukos	1,6	TNK-BP	1,5
TNK-BP	1,2	Rosneft	1,5
Surgutneftegaz	1,1	Surgutneftegaz	1,3
Sibneft	0,6	Sibneft (1)	0,7
Rosneft	0,4	Yukos	0,5
Slavneft	0,4	Slavneft (2)	0,5
Total	8,49	Total	9,44

Note : (1) hors Gazprom et hors la production de Slavneft. Si l'on inclut la production liée à ses prises de participation dans Slavneft, sa production est de 0,9 Mb/j ; (2) nous rappelons que TNK-BP et Sibneft détiennent chacun 50 % de Slavneft.

Sources : *Petroleum Argus*, 28 février 2005 ; rapports d'activité des compagnies pétrolières russes ; *Petroleum Intelligence Weekly*, 13 février 2006 ; *Pétrostratégies*, 20 février 2006.

Elément incontournable de cette stratégie, l'Etat s'étant assuré d'un contrôle majoritaire des actions des compagnies qualifiées de stratégiques, il devient possible (acceptable) d'ouvrir leur capital aux investisseurs privés, que ceux-ci soient d'origine nationale ou internationale. Ce deuxième volet, tout aussi essentiel que le premier, a conduit à la libéralisation du marché des actions de Gazprom. Le même processus semble se profiler pour Rosneft avec l'ouverture attendue de son capital (*The Moscow Times*, juin 2006).

C'est ainsi l'ensemble des termes du « modèle pétrolier » russe (droits de propriété des entreprises, modalités d'accès aux ressources) qui se trouve aujourd'hui profondément redéfini, l'enjeu en étant une plus grande cohérence. La gouvernance hybride du secteur des hydrocarbures (privé-public) s'accompagne ainsi d'un durcissement des conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures. Un contrôle plus strict sur l'accès aux ressources devrait se faire tout d'abord au détriment des Régions qui précédemment disposaient de pouvoirs considérables en matière d'attribution des licences d'exploration et de développement. Les différents amendements à la *Subsoil Law* changent le système actuel basé sur une attribution conjointe (fédéral-local) des droits miniers (LeBoeuf, Lamb, Greene, MacRae, 2004). Désormais, l'attribution des licences est du seul ressort de l'Etat fédéral. Les autorités régionales n'ont plus qu'un rôle consultatif alors qu'il y avait auparavant une attribution conjointe des licences, Etat fédéral-Région (LeBoeuf, Lamb, Greene, MacRae, 2005). De la même manière, le projet de loi sur l'utilisation du sous-sol en préparation tend, pour les investisseurs étrangers, à durcir les conditions d'accès à la ressource. Cette loi permettrait au gouvernement de définir une liste de gisements dits stratégiques dont il garderait la maîtrise, notamment dans l'affectation des licences de développement. A cela s'ajouteraient de fortes

contraintes à la participation des investisseurs étrangers au développement des ressources russes, puisque seraient exclues des appels d'offre relatifs aux licences d'exploration et de développement les compagnies pétrolières non majoritairement détenues par des investisseurs russes. Dans cette perspective, il faut noter que l'implication des compagnies pétrolières internationales au travers de la formation de joint ventures 50-50, comme dans l'exemple TNK-BP, serait de fait rendue extrêmement limitée et difficile (Petroleum Intelligence Weekly, 2005).

- L'internationalisation des compagnies pétrolière et gazières

Deuxième axe de cette réorganisation du secteur pétrolier impulsée par le gouvernement, les grandes compagnies énergétiques sont des vecteurs importants de l'insertion internationale de la Russie. De manière plus générale, il s'agit de créer des firmes susceptibles de concurrencer les plus grandes compagnies pétrolières internationales. C'est aujourd'hui en Caspienne et en Asie centrale que s'exprime le plus clairement cette stratégie. Gazprom et Lukoil sont de plus en plus présentes dans ces zones, au travers de prises de participation dans les entreprises en voie de privatisation ou via une politique de joint venture. Par son implication dans le développement des gisements gaziers, que ce soit en Ouzbékistan¹⁵, au Turkménistan, au Kazakhstan ou au Kirghizstan, la société gazière cherche à accroître la base de ses réserves de la même manière que peuvent le faire Lukoil ou Rosneft dans les gisements de la Caspienne (notamment au Kazakhstan, cf. tableau 3). En 2010, Lukoil prévoit de produire 18 % de sa production hors de la Russie. Cette internationalisation des compagnies pétrolières russes s'affirme également au Moyen Orient et en Afrique du Nord comme pour Lukoil ou Gazprom en Arabie Saoudite et en Iran.¹⁶ Elle se prolonge dans des stratégies d'acquisition d'actifs dans l'aval du secteur pétrolier et gazier européen.

Tableau 3 : Les implications de Lukoil dans les principaux accords de partage de production en Caspienne

	Part de Lukoil dans le consortium	Gisements
Azerbaïdjan	10% au travers de LukAgip	Shah Deniz
	80%	Yalama
	10% de l'AIOC	Chirag, Azeri
Kazakhstan	15%	Karachaganak
	2,7%	Tengiz
	50%	Kumkol
	50%	Atash
Ouzbékistan	90%	Khandym, Khauzak, Shady

Sources : Rapport d'activité de Lukoil ; Boussena, Pauwels, Locatelli, Swartenbroekx, 2006

- Vers la création de compagnies d'hydrocarbures pétrole-gaz

¹⁵ Les accords entre Gazprom et le gouvernement ouzbèke portent sur le développement de gisements du plateau de Ustyurt au travers d'accords de partage de production. ; Voir The Moscow Times, janvier 2006.

¹⁶ Par exemple, le « pacte énergétique » signé entre la Russie et l'Arabie Saoudite en septembre 2003, suite à la visite du prince Abdullah Bin Abdel-Aziz à Moscou, permet d'envisager un certain nombre de projets communs entre les deux pays et la participation de sociétés russes (Gazprom, Lukoil) au développement gazier de l'Arabie Saoudite. Autre exemple, les contrats d'exploration signés par les compagnies russes en Algérie et en Libye. Voir *Petroleum Intelligence Weekly*, 2003.

Enfin, les restructurations en cours visent à des compagnies d'hydrocarbures (pétrole et gaz) mettant ainsi fin à l'héritage soviétique où coexistaient un secteur pétrolier et un secteur gazier. L'objectif poursuivi est de doter la Russie de firmes qui soient en réserves, en production et en organisation comparables aux plus grandes compagnies pétrolières mondiales et donc capables dans leur stratégie d'internationalisation de les concurrencer. La fusion en septembre 2005 de Gazprom avec le 5^{ème} producteur pétrolier russe Sibneft, suite aux tentatives avortées de rapprochement entre Gazprom et Rosneft¹⁷ est à ce jour l'élément le plus significatif de ce processus¹⁸. De ce point de vue, il est à noter que toutes les grandes compagnies pétrolières russes sont également détentrices de réserves gazières importantes même si elles ne les valorisent pas en raison de l'organisation du marché gazier russe dominé par le monopole de Gazprom.

* * *

La tentative de reprise en main par l'Etat du secteur pétrolier est un facteur nouveau et majeur de l'évolution de l'industrie pétrolière, dès lors qu'il pourrait en résulter des évolutions plus maîtrisées de la production, des exportations pétrolières et du renouvellement de la ressource. Cette hybridation récente des modes de gouvernance publics et privés dans l'industrie peut s'analyser comme une tentative de sortie du blocage institutionnel dans lequel la privatisation a enfermé ce secteur. Elle traduit l'incapacité de l'Etat à réguler une industrie de rente au travers des institutions classiques d'une économie de marché, que ce soit la fiscalité ou les régulations en matière d'accès à la ressource et de développement des gisements. La seule privatisation n'a pas permis la consolidation et la sécurisation des droits de propriété. Les grands acteurs privés ont eu intérêt à maintenir un flou institutionnel afin d'accroître leur part de la rente.

Cette reprise en main n'en pose pas moins d'immenses interrogations. Si le cap final reste la mise en place d'une économie de marché totalement intégrée au marché mondial, une phase de transition est en train de s'ouvrir. Il reste à définir plus précisément les modalités et les contours de ce contrôle, notamment concernant la création d'une ou plusieurs grandes compagnies d'hydrocarbures (gaz-pétrole) à majorité de capitaux publics. La configuration d'ensemble de l'industrie pétrolière et la place laissée aux investisseurs internationaux demeurent des inconnues majeures. Enfin, ce modèle hybride, sorte de troisième voie, peut-il constituer le mode de gouvernance du secteur des hydrocarbures dans la phase de transition pour permettre à la Russie de réellement s'intégrer au G8 et à l'OMC ?

Bibliographie

AIE.- *World Energy Investment Outlook 2003*.- AIE-OCDE, 2003, p. 148

Aoki (M.).-*Toward a Comparative Institutional Analysis*.- The MIT Press, Cambridge Massachusetts, Londres, Royaume-Uni, 2001, 467 p.

¹⁷ On a pu mesurer à cette occasion les nombreuses divergences qui existent au sein du gouvernement russe sur l'organisation qui doit prévaloir dans le secteur énergétique russe et sa place dans l'économie. Les mêmes contradictions sont apparues pour la fusion Gazprom-Rosneft, G. Greff, ministre de l'Economie y étant fortement opposé. Voir *Gas Matters*, juillet 2005.

¹⁸ Gazprom a acquis directement 72,6 % du capital de Sibneft auprès de Millhouse Capital. Dans le même temps la banque Gazprombank détenue par Gazprom a annoncé avoir acheté une part de 3,1 % de Sibneft sur le marché, soit au total 75,5 %.

Bakoulev (P.).- « Dramatic Changes to Production-Sharing regime ».- *International Law Office, Energy/Natural Resources*, août 2003, 18, 3 p.

Balzer (H.).- « The Putin Thesis and Russian Energy Policy ».- *Post-Soviet Affairs*, Vol 21, n° 3, 2005, p. 210.

Boussena (S.), Pauwels (J.-P.), Locatelli (C.), Swartenbroeckx (C.).- Questions actuelles de géopolitique du pétrole et du gaz.- Paris, Vuibert. A paraître en février 2006.

Boussena, (S.), Locatelli, (C.).- "Towards a more coherent oil policy in Russia ?" *Opec Review*, XXIX (2), June, 2005, p. 85-105.

« Gazprom's possible buyout of Sibneft creates difficulties in Russian political circles ».- *Gas Matters*, juillet 2005, p. 39-40.

Deacon (R.), Mueller (B.).- « Political Economy and Natural Resource Law ».- *Working Paper, Department of Economics, UCSB, University of California*, 2004, p. 44.

Dienes (L.).- « Observations on the Problematic Potential of Russian Oil and the Complexities of Siberia ».- *Eurasian Geography and Economics*, 45 (5), 2004, p. 328.

«Gazprom pousse Sibneft à accroître de 70 % ses investissements en 2006 ».- *Pétrostratégies*, 20 février 2006, p. 9.

Hoff (K.), Stiglitz (J.).- *After the Big Bang ? Obstacles to the Emergence of the Rule of Law in Post-Communist Societies*.- World Bank Policy Research, Working Paper, 2934, décembre 2002.

Komarov (Y.).- *It's a long time since we have been analyzing implications of gas market liberalization in Europe*.- Gazprom, 20 janvier 2004.

Konoplianiuk (A.).- «A struggle for Mineral resource» *Petroleum Economist*, septembre 2003, p. 27.

LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae.- « Proposed Major Changes in Subsoil Laws ».- *Russian Laws News*, février 2004, 1 p.

LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae, L.L.P.- *Russian Law News : Subsoil Law Amendments : Two-key to One Key, and More*.- 25 janvier 2005. Récupéré le 21/03/2005 de : <http://www.russianlaws.com/subsoil3.html>.

Locatelli (C.), Finon (D.).- "L'échec du consensus de Washington dans le secteur des hydrocarbures russes : la déficience des institutions formelles du marché". *Economie appliquée*, LVII (3), 2004, p. 51-88.

Locatelli (C.).- « Transition économique et modèle d'organisation industrielle : le cas de l'industrie pétrolière russe ».- *Revue d'Economie Industrielle*, n° 96, 3ème trimestre, 2001, p. 29-54.

Miller (A.).- « Euroasian Direction of the Russia's Gas Strategy ».- *22nd World Gas Conference*, Tokyo, 4 juin 2003.

Mommer (B.).- *Global Oil and The Nation State*.- Oxford institute for Energy Studies, 2002, 255 p.

Murell (P.), ed.- *Assessing the Value of Law in Transition Economies*.- The University of Michigan Press, 2001, 408 p.

Nee (V.).- «Norms and networks in economic and organizational performance ».- *The American Economic Review*, vol. 88, n° 2, mai 1998, p. 85-89.

Rautava (J.).- *The role of oil prices and the real exchange rate in Russia's economy*.- Bank of Finland, Institute For economy in Transition, BOFIT, Discussion Paper, 3, 2002.

“Rosneft Opens Bidding to Investors”.- *The Moscow Times*, 27 juin 2006.

Runov (A.).- « Demand for Private Property Right in Post-Soviet Russia : Causes and Effects in Manufacturing and Extractive Industries”.- *8th Annual Conference of the International Society for New Institutional Economics (ISNIE)*, 30 septembre - 3 octobre 2004, 25 p.

“Russie : projet de loi sur l’utilisation du sous-sol soumis à la Douma en avril 2005 ».- *Pétrostratégies*, 28 mars 2005, p. 8.

“Russia Puts National Firms Above All”.- *Petroleum Intelligence Weekly*, 21 février 2005.

Shleifer (A.), Vishny (R.).- *The Grabbing Hand – Government Pathologies and their Cures*.- Cambridge, MA : Harvard University Press, 1998.

Taverne (B.).- *An Introduction To The Regulation of The Petroleum Industry : Laws, Contracts and Convention*, International Energy and resources Law and Policy Series, Graham & Trotman/Martnus Nijhoff, 1994, 246 p.

“Taxing Russian Output to a standstill”.- *Petroleum Intelligence Weekly*, 13 février 2006

“The end of an era”.- *Petroleum Economist*, mars 2006, p. 16.

Tompson (W.).- *Putin and the « Oligarchs » : A two-Sided Commitment Problem*.- The Royal Institute of International Affairs, prospects for the Russian Federation Project, Briefing Note, août 2004, 16 p.

Tsygankov (A.).- “Vladimir Putin’s Vision of Russia as a Normal Great Power”.- *Post-Soviet Affairs*, Vol 21, n° 2, p. 132-158.

Walde (T.).- *Oil and Gas Legislation in Russia. From Texas to Siberia : Is a Russian Model Emerging ?*.- Centre For Petroleum and Mineral Law and Policy, University of Dundee, 1992, Professional Paper PP6, 17 p.